

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

OBJECTIFS : Valorisation des expériences professionnelles par l'obtention d'une certification (diplôme, titre ou certificat). Avec la nouvelle loi, la VAE peut aussi valoriser l'acquisition d'un bloc de compétences d'une certification.

PUBLICS : toute personne peut bénéficier de ce dispositif

Séniors + autres publics

CONTENU ET DÉROULEMENT

DUREE : 18 ou 24h

(possibilités jusqu'à 30h)

CONTACT

3aConseils/Mife

Adresse 1 :

8 BD de Brou 01000

BOURG EN BRESSE

Tél : 0474244344

Mail :

Annick.lepine@alfa3a.org

Pour aller plus loin :

- ✓ [Les 5 étapes de la démarche VAE](#)

- ✓ [Transformez votre expérience en diplôme grâce à la VAE](#)

1. Conseil VAE débouchant sur des hypothèses de diplômes en lien avec l'expérience vécue.
2. Aide au livret 1 une fois le titre du diplôme choisi afin d'obtenir la recevabilité.
3. Accompagnement VAE possible en s'appuyant sur le référentiel du titre choisi.
4. Suivi après le passage du jury de VAE

Modalités pédagogiques :

- **Récit de vie débouchant sur l'analyse du parcours professionnel passé**
- Tri des expériences correspondant au diplôme, analyse et choix des situations représentatives des compétences acquises au regard du contenu du diplôme.

- Mise en valeur des acquis et des compétences détaillées. Entretiens d'explicitations. Ebauches d'écriture.

- Valorisation de plusieurs expériences significatives en fonction des activités demandées. Méthodologie du travail rédactionnel. Aide à la formalisation, analyse du déroulé du livret 2 en cohérence avec ce qui est attendu

- Préparation à l'entretien devant le jury. Simulation et travail sur l'expression orale

Évaluation :

Questionnaires et études de cas. Mémoire sur un thème imposé.